

# Transmission d'entreprise : passer le flambeau, un sujet brûlant au Luxembourg ?

## (1/5)



L'Europe n'a pas volé son surnom. Le Vieux Continent grisonne, engagé, comme une bonne partie du reste du monde, dans un [cycle de vieillissement avancé](#) de ses populations. Le Luxembourg ne fait pas exception. L'âge d'or des **baby-boomers** relève du passé, l'essor des seniors n'est plus un phénomène naissant mais une réalité bien palpable. Appelés à constituer l'une des générations dominantes dans les décennies à venir, les 40-59 ans actuels représentent déjà **26 à 28 %** de la population active au Grand-Duché selon les données du [STATEC](#). Cette évolution projette une ombre menaçante sur le modèle social luxembourgeois : financement des retraites, pression sur les dépenses de santé, contraction progressive des forces de travail... autant de signaux qui interrogent sur la pérennité de l'équilibre actuel.

Mais les effets du vieillissement ne s'arrêtent pas aux portes de notre État social. Ils affectent également le cœur battant de l'économie luxembourgeoise, dont l'ADN repose sur trois lettres : **PME**. Pour mesurer leur poids sur la scène nationale, il suffit de convoquer cette donnée suffisamment parlante : ces entreprises, n'excédant pas 250 salariés, représentent environ **99 %**

**de l'écosystème entrepreneurial** luxembourgeois (**40.000** acteurs étaient recensés en 2025) et près de **70 % de l'emploi**.

« À travers l'Europe, environ 30 % des dirigeants de PME devraient à la retraite d'ici 2035. Or, beaucoup ne disposent pas encore d'un plan de succession concret »

[ Stéphanie Damgé, directrice de la House of Entrepreneurship de la Chambre de Commerce ]

Ce cadre posé, affleure cette problématique : une grande partie d'entre elles sont amenées à changer de mains prochainement. Les estimations convergent : entre **200 et 250 PME** devront être transmises chaque année au Luxembourg durant la prochaine décennie, selon un ordre de grandeur partagé par la Fondation Idea, Spuerkeess ou encore Actoria, cabinet spécialisé en transmission et cession d'entreprises. « *À travers l'Europe, environ 30 % des dirigeants de PME devraient en effet partir à la retraite d'ici 2035, souligne Stéphanie Damgé, directrice de la House of Entrepreneurship, avant de dresser ce constat. Or, beaucoup ne disposent pas encore d'un plan de succession concret.* »

Cette bascule générationnelle représente un défi économique d'envergure : assurer la continuité des milliers de petites structures qui font la vitalité du pays. Car, derrière chaque transmission manquée, il y a plus qu'un numéro de registre : un savoir-faire, des emplois, une implantation locale, une histoire entrepreneuriale. Préserver cette richesse nationale requiert des moyens, ne serait-ce que pour financer des experts (diagnostic, valorisation, audit, aspects juridiques et fiscaux, etc.) requis pour sécuriser et finaliser une opération de ce type.

## **Un soutien financier de l'Etat à venir**

Pour favoriser ces transitions, le **ministère de l'Économie** luxembourgeois brosse actuellement les contours d'une prochaine [aide à la transmission](#). Sans entrer dans les détails, le ministre **Lex Delles** en a fait l'annonce lors de l'événement [Entrepreneur's Days](#) organisé le 1er décembre 2025 par la House of Entrepreneurship de la Chambre de Commerce.

Cette (future) mesure d'accompagnement fait écho à d'autres dispositifs déployés dans les pays voisins. En Belgique, par exemple, les *chèques-transmission* constituent de véritables subventions régionales, financées par les pouvoirs publics wallons. Ils permettent de couvrir jusqu'à **75 %** des coûts d'accompagnement, dans la limite de **15.000 euros**, afin de soutenir directement les projets de cession ou de reprise d'entreprise.

En France, la banque publique d'investissement propose des prêts dédiés, des garanties d'État et d'autres dispositifs nationaux ou régionaux qui visent à sécuriser et faciliter les opérations de transmission. En Allemagne, la banque publique fédérale joue un rôle similaire en finançant des prêts à taux préférentiels destinés aux repreneurs.

Cet apport de fonds publics dans l'espace privé prouve, s'il le fallait encore, que l'avenir des PME ne se résume pas à un simple enjeu patrimonial, mais à un impératif économique collectif.

## **La SNCI donne du crédit au repreneur**

Les candidats à la reprise d'entreprise qui ne disposent que d'une capacité financière limitée ont tout intérêt à connaître cet acronyme. Acteur central du financement public au Luxembourg, la [Société Nationale de Crédit et d'Investissement](#) (SNCI) a développé un programme spécifiquement dédié aux opérations de transmission. Baptisé proTransfer, ce dispositif relativement récent vise à faciliter la reprise d'entreprises en cofinçant les projets, qu'il s'agisse d'une transmission interne (salarié, manager, membre de la famille), d'une reprise externe ou d'un rachat progressif.

Contrairement à une aide forfaitaire, proTransfer ne repose sur aucun montant prédéfini ni plafond annoncé. Il s'agit d'un prêt sur mesure, structuré en fonction du dossier, du plan de financement et de la capacité du repreneur. L'objectif : rendre la transmission plus accessible et assurer la continuité d'entreprises viables, même lorsque le repreneur ne dispose pas d'une surface financière importante.